Ussel

Une politique de réussite éducative

Projet éducatif local

2014 - 2017

Tous les enfants et tous les jeunes méritent de trouver dans notre Ville des chances égales pour se préparer à réussir leur vie d'adultes et de citoyens.

« Être aux côtés des enfants et des jeunes Ussellois, dans une visée d'éducation et de services quotidiens portés à leur meilleur niveau, c'est pour nous une responsabilité politique de premier plan et une dimension passionnante de notre action.
Tous les enfants et tous les jeunes méritent de trouver dans notre Ville des chances égales pour se préparer à réussir leur vie d'adultes et de citoyens. Cette volonté prend appui sur des valeurs fondamentales que nous croyons communes à l'ensemble de la communauté éducative usselloise : la solidarité, le respect de soi et des autres, le respect de la différence, la mixité sociale et l'engagement au service du bien commun et la réussite.
Nous sommes pleinement conscients que la qualité de l'action éducative sur notre territoire ne dépend qu'en partie de notre intervention ou de notre volontarisme. Les premiers acteurs de l'éducation sont évidemment les parents et l'ensemble des éducateurs de proximité (enseignants, professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, animateurs bénévoles...) et, bien sûr, les enfants et les jeunes eux-mêmes. C'est très largement en soutenant leur action que nous pouvons parvenir à faire d'Ussel une ville qui éduque ».

Christophe ARFEUILLERE
Conseiller Général et Maire d'Ussel

Laurence MONTEIL
Adjoint en charge des Affaires Scolaires,
des Sports et de la Jeunesse

Marilou PADILLA-RATELADE
Adjoint en charge des Affaires Sociales,
des Aînés et de la Solidarité

PRÉAMBULE

Le Projet Educatif Local (PEL) est le document fondateur qui cristallise les valeurs fortes de notre action éducative. C'est aussi un document fédérateur pour tous les acteurs de la sphère éducative. La politique de la jeunesse est un élément fort de notre projet politique global, qui prend appui sur des valeurs humanistes partagées.

Le PEL place l'enfant, les jeunes et les parents au cœur du système éducatif. Son objectif principal est de leur permettre de devenir acteur de leur vie en société.

Les actions qui seront menées dans le cadre du PEL doivent être considérées comme des supports au développement de comportements citoyens et porteurs de valeurs fortes soutenues par la Ville.

Le PEL d'Ussel doit être reconnu en tant que projet de territoire Enfance –Jeunesse. C'est ainsi qu'il apportera cohérence et légitimité aux actions, qu'il proposera un axe fort de réussite éducative.

Au-delà du diagnostic partagé, il est important de se fixer des objectifs concrets et réalisables tels que :

- Donner l'accès aux services et aux pratiques favorisant la réussite éducatives ;
- Encourager l'autonomie des enfants et la participation des jeunes aux différents projets ;
- Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité ;
- Porter une attention particulière aux publics fragilisés ;
- Poursuivre les dynamiques éducatives ou les renforcer, les repenser au niveau des maisons de quartiers de la Jaloustre et de la Garenne ;
- Repenser et réorganiser l'offre sportive, culturelle et de loisirs en profitant des nouveaux aménagements des rythmes scolaires (il ne s'agira pas de créer de nouveaux services, mais plutôt d'être créatifs) ;
- Intégrer un volet éducation numérique ;
- Profiter de l'expérience acquise lors de l'élaboration de l'Agenda 21 de la commune pour en mettre un en place au niveau des enfants.

Au final, les résultats que l'on peut attendre, en étant raisonnablement « ambitieux » :

- Réduire le nombre d'élèves en décrochages scolaires (amélioration des performances et des attitudes) ;
- Permettre l'accès de tous à l'ensemble des activités à un coût EQUITABLE (utilisation du quotient familial) pour les familles ;
- Proposer une diversification des modes d'occupation du temps libre des enfants et des jeunes ;
- Permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs à part entière des projets qu'ils souhaitent mener (qui nous amène à…)
- Développer le sentiment d'appartenance à un territoire par le respect des lieux, du patrimoine, de l'histoire locale et de l'environnement, ce qui améliorera le regard que les jeunes portent sur leur Ville.

D'autres pistes sont très certainement à étudier :

- Harmoniser au mieux nos pratiques avec l'Education Nationale ;
- Réviser les critères d'attribution de places au sein de nos structures etc. ;
- Revoir l'approche des questions liées à la parentalité dans toutes ses composante.

Sommaire

Une politique de réussite éducative
- Pour la prise en compte du développement éducatif local p 5
- Une notion de territoire p 5
- Une ambition à l'échelle d'un territoire p 8
- Les grands axes du projet éducatif p 8

Les publics
- La petite enfance p 9
- Les structures, les atouts, les faiblesses, les axes de travail pour la petite enfance p 9
- L'enfance p 14
- Les structures, les atouts, les faiblesses, les axes de travail pour l'enfance p 14
- Le Conseil Municipal des Jeunes p 19
- La jeunesse p 21
- Les structures, les atouts, les faiblesses, les axes de travail pour la jeunesse p 22
- Le Comité Consultatif de la Jeunesse p 26

Les différents temps dans la vie des enfants et des jeunes
- Le temps en famille p 28
- Le temps de l'école et le temps périscolaire p 28
- Du temps pour soi p 32

Engagements de la ville d'Ussel p 33

Les orientations du Projet Educatif Local 2014 - 2017 p 34

Axes de réflexion et d'expérimentation p 36

Le Comité d'Orientation et d'Evaluation du Projet Educatif Local p 37

UNE POLITIQUE DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

■ Pour la prise en compte du développement éducatif local

Le développement local c'est la création d'un environnement propice aux initiatives locales par l'élaboration d'un projet fédérateur, qui répond aux besoins de la population, à ses valeurs et à ses aspirations. L'éducation, entendue dans son sens large, participe à ce développement local.

Le développement éducatif local est organisé selon des valeurs, des objectifs et des pratiques diverses émergeant des échanges et de la réflexion menée avec les différents partenaires. Il permet ainsi le décloisonnement des champs d'intervention. Il s'agit donc d'une dynamique qui amène à la fois au développement d'un territoire et des individus.

Il faut noter que le développement éducatif local n'est pas un objectif en soi, il n'est pas non plus un moyen. Il est LA dynamique dont la concrétisation est le Projet Educatif Local.
Ce PEL se situe à l'articulation de deux concepts : il repose sur une prise en compte de la réalité locale de l'éducation et sur la détermination d'objectifs partagés en termes d'actions et de leviers. Il s'agit d'un projet global qui doit intégrer à la fois les demandes sociales et institutionnelles, et les spécificités des ressources, des contraintes et des besoins du territoire.

Il est fortement structurant, même s'il demeure souple et évolutif dans le temps, et, comme tout projet, il a pour objectif le changement, il est aussi le moteur de ce changement.
Il permet la valorisation d'un territoire et la valorisation de processus éducatifs locaux par la concertation de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Il dessine une unité qui favorise et recentre les compétences et ressources nécessaires pour atteindre l'objectif éducatif du territoire. Il permet la rationalisation, l'autonomisation et la pérennisation des pratiques éducatives. En somme, le Projet Educatif Local est le garant du développement d'un système éducatif local.

■ Une notion de territoire

Lier l'enfant et son territoire, c'est prendre en compte l'enfant dans sa globalité et l'inscrire dans son milieu de vie. Il s'agit donc de le considérer dans l'ensemble de ses relations sociales. Il s'agit aussi d'intégrer dans l'acte éducatif sa situation dans son espace de vie. Cette prise en charge ne peut être de la seule responsabilité des enseignants ; c'est une responsabilité partagée entre tous les acteurs éducatifs du territoire.

Considérer le territoire, c'est le prendre en compte dans le présent mais aussi dans le futur. Et ainsi la question n'est plus seulement celle de l'enfant ou du jeune mais également celle du futur adulte qui doit s'insérer dans un espace social et économique.

Le PEL ussellois se décline sur deux échelles territoriales :

- Echelle Ville : échelle pertinente pour la définition du projet local et global et pour la mise en cohérence des interventions.

- Echelle Quartiers : échelle pertinente pour l'identification des besoins et de la demande sociale ainsi que pour le repérage de priorités au regard des orientations définies au niveau de la Ville.

Le PEL doit favoriser le lien entre ces deux dynamiques. Il doit aussi renforcer le lien entre le territoire de vie de l'enfant et les territoires d'interventions.

Le PEL est un processus structuré autour des principes suivants :

Il est le résultat de l'analyse partagée du territoire et des objectifs communs qui en découlent.

- c'est un projet vivant qui doit s'adapter aux évolutions du territoire, qui suppose qu'on en fasse une lecture régulière et partagée ;

- il s'appuie sur la participation de l'ensemble des acteurs du territoire dont les premiers concernés sont les parents, les enfants, et les jeunes.

Il se construit en fonction des envies et besoins exprimés en s'inscrivant dans le temps et les espaces.

- Il se construit dans un cadre constitué par les institutions partenaires ;

- Il est fédérateur d'idées, de pratiques et de valeurs qui reposent sur la mobilisation des acteurs. Il doit permettre l'expérimentation et l'innovation, et le « droit à l'erreur » ;

- Il doit se faire dans la reconnaissance et le respect des compétences de chacun ;

- Il doit faire l'objet d'évaluations permanentes et connues à toutes les échelles territoriales.

▸ Les quartiers de la Garenne et de la Jaloustre : les maisons de quartiers lieu privilégié

Analyse des besoins

Le local municipal de la Garenne a ouvert ses portes en février 1993, suite à une enquête sociale menée auprès des habitants et réalisée par la commune avec la contribution du Service Social Départemental et de la CAF.

Historiquement, le quartier de la Jaloustre a bénéficié d'un Développement Social de Quartier (Association « Blues Cassoul » 1992-2000). Malheureusement l'interruption de ce dispositif a entrainé une dégradation des conditions de vie sociale et urbaine du site, notamment en termes de :

- ✔ Situation de précarité de la population,
- ✔ Absence d'actions socio – éducatives,
- ✔ Isolement social.

Afin de diagnostiquer les besoins, un travail a été mené auprès de la population en étroite collaboration avec le Service Développement Social Urbain (DSU), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Service Social Départemental.

Le local municipal de la Jaloustre a quant à lui ouvert ses portes en novembre 2007.

Visite dune exposition de photographies par les enfants des maisons de quartiers

Objectifs Généraux

- Offrir l'appui et les ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir leur scolarité.

- Elargir les centres d'intérêt des enfants et habitants et promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de leur environnement proche.

- Lutter contre l'exclusion, reconnaître aux habitants leur pleine capacité à être acteurs.

Etat des actions menées

Les responsables des activités des Maisons de quartiers ont pour missions de proposer et de développer des actions en faveur des enfants et des habitants :

▸ En direction des enfants et adolescents :

- Accompagnement à la scolarité, l'activité est centrée sur différents champs d'intervention complémentaires et à vocation éducative : l'aide aux devoirs (acquisition des méthodes de travail afin de renforcer l'autonomie), les ateliers périscolaires (contribuent à l'épanouissement personnel et favorisent l'éveil de l'enfant, permettent la mise en pratique des acquis scolaires et complètent l'apprentissage de la vie sociale), l'aide personnalisée (ce temps correspond à une prise en charge adaptée permettant d'intégrer les fondamentaux scolaires et contribue à l'acquisition des savoirs).

Aide aux devoirs au local de La Jaloustre

- Accueil Collectifs de Mineurs : rencontres intergénérationnelles, inter centres, découverte et initiation sportive, sorties culturelles, arts plastiques, participation aux manifestations locales (ex : City Raid Andros)… Ces activités sont une continuité des actions menées dans le cadre de l' « accompagnement à la scolarité », basées sur les objectifs suivants :

  - ✔ Valorisation des savoirs-faire et savoirs-être,
  - ✔ Ouverture culturelle,
  - ✔ Respect et amélioration de l'environnement,
  - ✔ Meilleure intégration sociale.

- Ateliers de prévention et de sensibilisation : au handicap, à la sécurité dans les transports scolaires, à la prévention routière, prévention de la toxicomanie, aux dangers d'Internet, à l'hygiène et bien – être… Certains de ces projets sont menés en direction des enfants et des habitants.

▸ En direction des familles :

- Soutien à la parentalité : l'équipe d'encadrement offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien et de médiation.

- Ateliers cuisine / loisirs créatifs : les responsables d'activités interviennent aux côtés du responsable du Centre communal d'Action Social dans la mise en place des ateliers.

- Atelier socio-linguistique : séances de formation encadrées et animées par le Foyer des Jeunes Travailleurs Tulle Formation.

Ces actions répondent aux besoins sociaux de la population. Elles ont pour objectifs de :

- ✔ Développer et renforcer le lien social à partir de rencontres et d'échanges intergénérationnels et interculturels,
- ✔ Lutter contre l'isolement et l'exclusion,
- ✔ Favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle.

Typologie du public accueilli

Pour l'année scolaire 2013/2014, l'ensemble de ces actions a concerné un effectif total de :

- 61 enfants, scolarisés en classe de CP à la 3ème (22 enfants la Garenne et 39 enfants la Jaloustre).
- 54 familles (21 familles la Garenne et 33 familles la Jaloustre)

Sur ces 54 familles :

- 6 sont d'origine française, dont une est issue de la communauté des gens du voyage et une originaire de Mayotte,
- 42 sont d'origine turque,
- 6 sont d'origine maghrébine.

Il est important de noter que ces familles dépendent d'un milieu modeste : un seul salaire, foyer bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA), bénéficiaire de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation chômage, pension retraite :

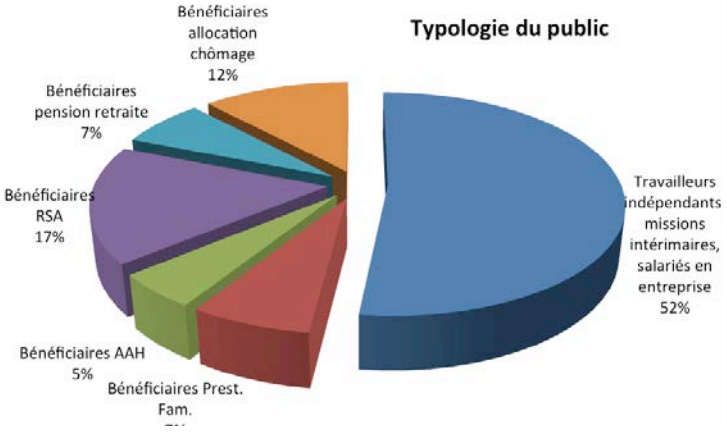

La majorité des ménages sont des :

- Couples avec enfants : 47
- Familles monoparentales : 7

■ Une ambition à l'échelle d'un territoire

Un projet éducatif est forcément local, il doit être participatif, anticipateur, mais aussi expérimental, innovant. Qu'est-ce que l'ambition éducative à Ussel ?

Le PEL, par les grandes orientations qui le guident ainsi que par les actions qu'il soutient, se donne pour ambition de préparer les citoyens d'aujourd'hui, à comprendre le monde dans lequel ils vivent pour agir sur le monde de demain.

Les actions multiples et diverses proposées à l'enfant et au jeune visent à « Apprendre en s'exerçant » et ainsi favoriser la construction d'un individu autonome et responsable et le développement de valeurs telles que la solidarité et l'esprit d'équipe.

Dans un esprit de mixité et de solidarité, l'objectif est également de reconnaître que chaque individu est une ressource éducative pour le territoire. L'éducation est une tâche partagée par la famille et l'école, mais aussi par une multitude d'autres agents, qui, reconnus ou non forment un nouveau scénario, un nouveau « système » éducatif. L'urbanisme et ses enjeux, la culture, les espaces éducatifs, les sports, les questions environnementales et de santé, les questions économiques et budgétaires, celles qui font référence à la mobilité et à la voirie, à la sécurité, aux différents services, celles qui correspondent aux moyens de communication… contiennent et incluent diverses valeurs, connaissances et habiletés, qu'il faut considérer comme autant de vecteurs d'éducation de la société civile.

La ville dispose d'innombrables possibilités éducatives, d'où l'intérêt d'une collaboration transversale et croisée du plus grand nombre de personnes et d'associations, mais aussi de la totalité des services municipaux. Pour que cette tâche soit possible, pour construire réellement un Projet Educatif, toutes les organisations doivent faciliter la transversalité et l'interdisciplinarité.

Il n'existe pas de modèle de Projet Educatif Local. Celui d'Ussel, est en rapport avec l'histoire de la Ville, sa situation, sa spécificité. Etre une Ville qui Eduque, c'est défendre cette conception globale de l'éducation qui imprègne l'ensemble de la vie dans la ville et qui englobe toute la société civile.

■ Les grands axes du pojet éducatif

Les partenaires du PEL d'Ussel ont affirmé comme volonté centrale le positionnement de l'enfant et de son territoire au cœur du projet éducatif.

Pour définir une véritable politique éducative à l'échelle de la commune, ils se sont mobilisés pour pour donner du sens à l'ensemble des actions portées par le PEL.

Ce travail s'est traduit par un accord sur les valeurs éducatives à promouvoir au travers de toutes les actions, quel qu'en soit le cadre. Les valeurs éducatives doivent prendre en compte la liberté de chaque enfant et jeune, tant dans son développement que dans sa réponse personnelle aux rencontres proposées.

1) La famille est le premier lieu de l'éducation et les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. A ce titre le PEL doit s'efforcer de les impliquer dans la démarche (réflexion, analyse, action).

2) Le PEL se donne pour ambition d'aider les enfants et les jeunes à la construction de leur personnalité et dans l'apprentissage de l'autonomie, de la conscience de leurs droits et de leurs devoirs, de les responsabiliser dans leurs pratiques.

3) Développer la notion de respect de soi, des autres et de l'environnement constitue une valeur commune aux acteurs du PEL qui orientent les actions éducatives envisagées.

4) Le PEL se donne comme grande orientation d'aider l'enfant ou le jeune dans l'apprentissage de la conscience de ses droits, d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble, à communiquer.

A ces valeurs fondamentales du PEL s'ajoutent trois objectifs transversaux guidant l'ensemble des acteurs et des actions : la réussite, la solidarité et la mixité sociale.

LES PUBLICS

La petite enfance

Le début de la vie, est une période de croissance, de maturation et de développement global (physique, émotionnel, social, cognitif) au cours de laquelle chaque enfant évolue à son propre rythme, passant progressivement de la période sensori-motrice à la période symbolique.

Période marquée par la fragilité mais aussi par d'extraordinaires capacités de développement et un immense appétit de découvertes. Le développement de la petite enfance englobe une série de processus d'apprentissage durant lesquels l'enfant s'éveille à l'environnement et à lui-même Le petit enfant a besoin de l'adulte pour satisfaire ses besoins fondamentaux : dormir, manger, se soigner.

Ce sont trois premières années capitales où l'enfant développe notamment ses capacités à penser, parler, apprendre, raisonner. Il construit sa santé et son rapport aux autres. L'observation que son environnement affectif est bon et fiable est la base de la confiance en l'autre, de la confiance en soi, base de la capacité à établir des relations stables et satisfaisantes avec autrui.

Les capacités de perception, raisonnement, apprentissage dépendent de la qualité de relation qu'il établit avec son environnement.
De 3 à 5 ans, l'enfant arrive à reconnaître sa personnalité, image de lui- même et entre dans une période d'opposition à l'adulte : c'est la phase du « non ».

Par ailleurs, entre trois et six ans, le développement du langage occupe une place importante et joue un rôle essentiel car il permet à l'enfant de nommer la réalité favorisant ainsi la structuration de sa pensée et aussi de sa capacité à communiquer et à dialoguer.

Si le jeune enfant est plutôt centré sur lui- même, il a aussi tendance à aller vers l'autre ; peu à peu les enfants agissent ensemble. L'affectivité imprègne toute la personnalité de l'enfant de 3 – 6 ans et le besoin d'être sécurisé est très présent, il a toujours besoin de l'adulte comme référent affectif qui l'accompagne dans ses besoins fondamentaux. L'entrée à l'école et la fréquentation de structures de loisirs constituent pour le jeune enfant des ruptures importantes par rapport à la cellule familiale.

Journée des assistantes maternelles
Septembre 2013

Les structures, les atouts, les faiblesses, les axes de travail pour la petite enfance

Maison de l'enfance

ATOUTS	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
- Projet éducatif. - Localisation. - Lieu fédérateur des services de la petite enfance en regroupant en son sein différents services d'accueil des moins de 6 ans et autres services.	- Arrêt du Laep « Papillon vole ». - Conseil de vie sociale non mis en place à fin 2013.	

MULTI-ACCUEIL - BILAN ANNÉE 2013

Direction	Locaux	Public	Nbre jours d'ouverture	Nombre heures payées / enfants	Compte de résultat :	Prix de revient/enf/ heure
Christiane MAGRIT Infirmière puéricultrice	Maison de l'enfance	Enfants de 10 semaines à 6 ans	245 jours	59 732 h **Nombre d'heures enfants facturée**s 61 603 h	474 577.67 € **Recettes parents :** 81 231.87 € **Recettes CAF :** 181 201.43 € **Recettes MSA :** 16 494.06 € **Subventions commune :** 191 278,99 €	7,95 € /enfant/heure
Nombre d'enfants accueillis 98 enfants	**Capacité maximale** 35 enfants/ heure (+/-15%)	**Taux d'encadrement** 1 agent pour 8 enfants qui marchent 1 agent pour 5 enfants qui ne marchent pas	11 agents auprès des enfants 1 agent d'entretien 1 agent d'accueil à 2 jours par semaine	**Tarifs** Un taux d'effort est appliqué sur les revenus mensuels, il est fonction du nombre d'enfants de la famille 0.19 € à 2.89 € par heure d'accueil	**Taux d'occupation** 73.30 %	

ATOUTS	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Locaux - Intégration des structures petite enfance dans la Maison de l'Enfance en janvier 2005 - Locaux gais et chaleureux pour les parents.	- Locaux peu fonctionnels - Difficultés pour agencer au mieux les dortoirs, les espaces de vie. Contraintes pour les agents = surveillance des dortoirs. - Il manque un dortoir section des bébés. Section des grands un dortoir est très excentré. Manque de locaux de rangements, en autre pour stockage des couches et du lait qui devront être fournis.	- Vu avec les services techniques, réaménagement en cours de réflexion
- Accueil et orientation des parents. - Aide à la parentalité plus spécialement pour les familles les plus défavorisées. - Accueil collectif. Personnel qualifié bénéficiant de formation continue, de réunions d'analyses de pratiques professionnelles. Personnel disponible et souple dans l'organisation du temps de travail. Celui-ci est aménagé en fonction des présences des enfants et parfois au jour le jour. Propositions d'activités d'éveil riches et adaptées aux différentes tranches d'âge des enfants. - Souplesse d'accueil : régulier et occasionnel. - Respect de la circulaire Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) : Accueil d'urgence, accueil d'enfants dont les parents connaissent des difficultés (RSA), accueil d'enfants en situation de handicap, mixité sociale.	- Le multi-Accueil a réussi à optimiser ses accueils grâce à une gestion rigoureuse des plannings, néanmoins, l'absence de remplacement du personnel pendant les congés pénalise la structure car le taux d'encadrement ne peut pas toujours être respecté. - Impossibilité d'accueillir les enfants de moins de trois ans scolarisés dès la sortie des classes car il n'y a pas le personnel requis. - Implication des parents.	- Maintenir voire améliorer la qualité de prise en charge des enfants. - Soutenir les efforts des agents afin d'optimiser l'accueil et donc le service rendu à la population, par une gestion de personnel adaptée. - Enquête de satisfaction en cours de réalisation - Conseil de vie sociale à mettre en place.
Administration - Agent administratif. - Logiciel Petite enfance installé depuis le début d'année : outil indispensable, maitrise progressive. - Règlement de fonctionnement et projet pédagogique mis à jour fin 2012 pour une application en 2013.	- 4 jours de présence par semaine répartis en 2 jours pour le Multi-Accueil et 2 jours pour la Crèche Familiale. - Manque de formation complémentaire par rapport au planning interactif et la gestion des factures.	- Avenant à réaliser sur le règlement de fonctionnement suite au contrôle CAF (prix plafond).

Relais accueil petite enfance itinérante de haute corrèze (rapei)

ATOUTS	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Promouvoir et faire connaître le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) - Fréquentation en augmentation constante. - Extension du territoire couvert.	Territoire très vaste en superficie, beaucoup de communes et d'Assistantes Maternelles concernées pour un responsable à temps complet. Cf préconisation de la CAF pour un service de qualité : 1 animateur RAM pour 70 Assistantes Maternelles.	
Renouvellement de la convention de partenariat - Nouveaux adhérents en 2014 (au 1er juin 2 (St Pardoux et St Etienne Aux Clos) voir 3 (si adhésion de Maussac)). - Intégration automatique de nouvelles communes au relais par l'intégration de ces dernières dans des comunautés de communes adhérentes au RAPEI (5 communes (Bort Les Orgues, Sarroux, Lanobre, Peyrelevade, Courteix)).		
Valoriser et mettre en œuvre le métier d'Assistante Maternelle - Formations proposées aux AM Sur deux ans, 30 Assistantes Maternelles ont participé à une formation rémunérée de 40h par le biais du Greta Haute Corrèze sur la prévention et la sécurité au domicile de l'Assistante Maternelle. - Réunions d'informations organisées ponctuellement dans l'année sur différents thèmes liés au métier. - En 2014 ont été organisées des réunions sur le refus alimentaire chez le tout petit, animées par une élève diététicienne, une soirée d'information sur l'explication de la mensualisation des Assistantes Maternelles et le calcul des Congés Payés.		
Actions collectives - Ateliers d'éveil sur 5 sites de la Haute Corrèze : Ussel, Meymac, Neuvic, Monestier-Merlines, Saint-Julien-près-Bort), dont un ponctuel sur Bugeat. - Ces ateliers d'éveil ont permis de créer un réseau d'AM, elles sont en lien et peuvent se remplacer quand il y a des arrêts maladies. Une solution de garde est donc offerte aux parents, par le biais du Relais. - Sorties, visites, fêtes.	- Difficulté d'accueillir simultanément les parents et les AM. Souhait des AM de faire des groupes qu'entre AM afin qu'elles puissent échanger sur le métier, leurs difficultés. En présence des parents cela est délicat. - Demande des parents pour des activités avec leurs enfants de moins de trois. - Deux sites fonctionnent moins bien (Monestier-Merlines et Meymac). Un gros travail de communication est à faire car il y a un gros effectif d'AM et de parents sur ces communes.	Envisager de créer un demi-poste supplémentaire afin de: ‣ améliorer la qualité de l'accueil lors des ateliers : car impossibilité pour une seule animatrice (1 ETP) de faire face à la demande. ‣ meilleure organisation pour un nombre plus réduit de participants à chaque atelier, préparation des supports d'activités et du déroulement des séances.
Actions individuelles - Entretiens téléphoniques et RDV: en forte hausse.		
Partenariat - BB Bouquin (sur les sites de Meymac et d'Ussel). - Journée des Assistantes Maternelles avec le RAM de la Communauté de Communes de Ventadour. **Documentation** **Travail administratif**		Avec plus de temps de disponibilité de l'animatrice : ‣ développer le partenariat ‣ répondre à la mission d'observatoire de la petite enfance ‣ actualisation de la documentation sur l'évolution du métier d'assistant maternel et d'animatrice de RAM ‣ créer des outils de communication et supports

Crèche familiale (chiffres 2013)

Direction	Locaux	Public	Nbre jours d'ouverture	Nre heures payées/ enfants	Compte de résultat	Prix de revient/enf/ heure : 7,98 €
Claire TERNISIEN Infirmière Puéricultrice	Maison de l'enfance ; domicile des Assistantes Maternelles	Enfants de 10 semaines à 4 ans et accueil jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants porteurs de handicap	224 jrs Accueil en horaires décalés et samedis ; dimanches, nuits.	109 623 H	Dépenses = 822 779.61 € Recettes : **Prestation de Service CAF** : 337 003.92€ + subvention CAF : 5 169 € **Prestation de Service MSA** : 14 932, 70 € **Participation des familles** : 149 633,51 € **Subvention communale** : 300 083 €	**Prix plafond CNAF** : 6,89 €
Nombre d'enfants accueillis 118	**Capacité maximale** 95 places	**Taux d'encadrement** Agrément individuel pour 3 ou 4 enfants		**Tarif horaire** : taux d'effort en fonction des ressources et de la composition familiale. **Tarif minimum famille** 1 enft : 0.30 € / H **Tarif maximum famille** 1 enft : 2.36 € /h		**Equipe** 1 Infirmière Puéricultrice 23 Assistantes Maternelles agrées 1 Animatrice : BAFA 20 % 1 Agent administratif 2jrs /semaine

ATOUTS

- **Accueil et orientation des parents** : aucune démarche administrative pour les parents ; pas de rapport d'argent entre l'AM et les parents, pas de relation employeur /employé avec l'AM. Possibilité du choix de l'AM.
- **Attractivité du tarif** (modulé selon les ressources et la composition familiale), **accès du service aux familles les plus démunies et/ou en insertion ainsi qu'aux parents qui ne travaillent pas.**
- **Repas, goûters et collation fournis** ; lait, couches et produits d'hygiène fournis en 2016.
- **Accueil familial : prise en compte du rythme des enfants** : maternage, sécurité affective, sommeil préservé.
- **Matériel de puériculture fourni** aux assistantes maternelles, joujouthèque
- **Encadrement** des assistantes maternelles, suivi et soutien à domicile, personne ressource (infirmière puéricultrice) Médiation en cas de problème pour rassurer et conseiller, rechercher des solutions.
Possibilité de faire appel au psychologue.
Portable de la responsable ouvert en dehors des heures de travail et samedi et dimanche.
- **Actions de professionnalisation** : analyse de pratiques professionnelles, formations, documentation, réunions de l'équipe.
- **Souplesse et flexibilité** : réponse aux besoins d'accueil en horaires décalés, samedis, dimanches, nuits, jours fériés.
- **Continuité de l'accueil** : solution de garde au sein de l'équipe en cas d'indisponibilité de l'AM ou de congés différents de ceux des parents.
- **Accueil d'urgence**
- **Accueil d'enfant porteur de handicap jusqu'aux 5 ans révolus**
- **Accueil des 3-4 ans scolarisés à temps partiel : possibilité donnée aux enfants de s'adapter doucement à l'école.**
- **Activités collectives avec une professionnelle deux fois par semaine soutenues par un projet décidé en équipe** : socialisation des enfants, rupture de l'isolement des AM. Transport assuré par le service

Organisation de sorties

Activité Bébé Bouquins (partenariat avec la médiathèque).

FAIBLESSES

- **Effectif des AM vieillissant**, glissement vieillesse, technicité élevé (moyenne d'âge = 53 ans) : absentéisme (arrêts maladie).

- **Diminution du nombre d'AM** (24 en 2013) **et de places** (88 places en 2013)
Le nombre de places retenues au CEJ en 2010 était de 95.

- **Difficulté de recrutement**

- **Attractivité du Multi-Accueil** : locaux, pas de contrat minimum, équipe de professionnelles, pas de problème de relais en cas de maladie des agents.

- **Déséquilibre entre l'offre et la demande** : déficit de demandes en 2014. Pour septembre 2014, il y a 11 places de libres pour 1 demande d'inscription.

- **Manque de personnel** : au-delà d'un accueil de 60 places, l'infirmière puéricultrice doit être assistée d'une Educateur de Jeunes Enfants (EJE).
Décret du 7 juin 2010.

PERSPECTIVES

- **Recrutement** : remplacer les départs à la retraite pour pérenniser le service.

- **Maintenir l'accès du service aux familles extérieures** (30% actuellement).

- **Recrutement d'une EJE** en renfort de la puéricultrice.

- **Projet ; organisation d'ateliers d'éveils collectifs réguliers les mardis matins de 9h à 12h pour améliorer la socialisation des enfants accueillis chez les Assistantes Maternelles.**
A partir de 2 ans, les enfants pourraient être accueillis avec ou sans leur AM.

■ L'enfance

Si les spécialistes (psychanalystes, psychologues, sociologues), ont beaucoup écrit sur la petite enfance et sur l'adolescence, ils ont été plutôt silencieux sur l'enfance (6-12 ans).

Entre les acquisitions spectaculaires de la petite enfance et les turbulences de la puberté, cette période, qualifiée d'âge de raison à cause de son calme apparent, a suscité jusqu'ici peu d'intérêt.

Et pourtant ! Ces années ont une importance capitale car elles vont décider, pour l'enfant, de son devenir affectif et de ce que sera son équilibre d'adulte.
Elles représentent, dans le développement de la personnalité de l'enfant, un intervalle d'une qualité fondamentale.

Durant ces années, il sort petit à petit de la relation fusionnelle à la mère pour répondre aux exigences de son entrée dans le monde des grands. Par l'école, les activités de loisirs, l'enfant va découvrir de nouvelles règles différentes de celles de ses parents et des siennes.

C'est aussi une phase délicate où l'enfant doit peu à peu se détacher de l'enfant idéal de ses parents pour construire et gérer le projet qu'il a pour lui. Cette étape passe par le rejet des choses adultes et génère beaucoup d'inquiétude chez l'enfant d'où l'importance de respecter la manière et le rythme de chaque enfant dans son processus de développement.

Il n'est plus possible d'envisager les questions éducatives, sans s'interroger sur le statut de l'enfant. Celui-ci évolue simultanément au sein de la cellule familiale, et de toutes les instances de socialisation, école, loisirs et du groupe de pairs.

Comment comprendre la culture enfantine sans la situer face à cette nouvelle vision de l'enfant en tant qu'acteur social ?

■ Les structures, les atouts, les faiblesses, les axes de travail pour l'enfance

ACM Les Genêts (chiffres 2013)

Direction	Locaux	Public	Nbre jours d'ouverture	Nbre jours / enfants	Compte résultat : 180 265€ Recettes sauf part commune: 52 000€	Prix de revient/enf/heure : 5,89 €
Sophie Papon(BAFD)	Maison de l'enfance	De 3 à 5 ans	102 (vacances et mercredis)	30 616h		
Nombre d'enfants accueillis 163	**Capacité maximale** 49 enfants	**Taux d'encadrement** 1/8 et 1/6(piscine)	**Moyenne jours enfants** 37.51	Ex Tarif journalière avec repas Bas : 4.99 Haut :11.35€		**Equipe** Périscolaire et saisonniers

ATOUTS	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Locaux : identifiés, neufs.	Peu fonctionnels et petits, travaux à réaliser (salle de sieste à revoir et peintures réfectoire).	Prévoir un échéancier des travaux en régie.
Equipe : Meilleur équilibre des agents périscolaires. **Équipe Saisonniers** : vivier avec la mise en place des formations BAFA. Absence : Remplacement du personnel en fonction du taux d'encadrement.	Formation du personnel et temps de concertation insuffisants, problème des formations CNFPT peu adaptées, éloignées, fiabilité. Choix limités. Remplacement des directeurs l'été (15 jours) problématique. Besoin de revoir la fiche de poste de la directrice : être à 100% sur la direction.	Dégager du temps pour les formations/ coordination problématique. Fermer 3 jours fin août. Critères à revoir (annualisation des demandes). Positionner un directeur adjoint diplômé (former un agent périscolaire au BAFD). Accès de la Directrice au statut de cadre B en fonction des responsabilités exercées.
Administration Logiciel d'animation : outil indispensable, maitrise progressive. **Organisation générale** : inscription, réservations, programme, fonctionnement interne : adhésion de tous, satisfaction des familles et partenaires (le forfait qualité est revenu à 100%). Budget de fonctionnement permettant de fonctionner sans faire de folies.	Besoin de formation constante même si utilisation de l'assistance. Problème des désistements (mercredis). Problème des listes d'attentes (forte demande l'été) et de la capacité d'accueil, au-delà de 49 enfants le centre est engorgé, on peut aller jusqu'à 55 places mais l'accueil n'est plus qualitatif. Gros projets de sorties, camps pas développés.	Possibilité de financement CAF. Revoir le règlement intérieur, poser des limites. Projet communautaire (tarifs, modalités de réservation…)

ACM Jean-Jaurès (chiffres 2013)

Direction Stéphanie Neuville (BPJEPS)	**Locaux** Ecole Jean Jaurès	**Public** De 6 à 11 ans	**Nbre jours d'ouverture** 102 (vacances et mercredis)	**Nbre jours / enfants** 37 744 h	**Compte résultat** 170 408 € **Recettes sauf part commune** 62 862 €	**Prix de revient/enf/heure** : 4.51 €
Nombre d'enfants accueillis 229	**Capacité maximale** 50 à 90 enfants (juillet)	**Taux d'encadrement** 1/12 et 1/8(piscine)	**Moyenne jours enfants** 37.51	Ex Tarif journalière avec repas Bas : 4.99 Haut :11.35€		**Equipe** Périscolaire et saisonniers

ATOUTS	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Locaux : nombreuses salles et locaux sur place. L'été l'accueil des enfants a lieu dans la grande cour de l'école.	Salle d'accueil désuète, insalubre, pas aux normes pour l'accueil d'enfants handicapés. Manque de toilettes.	Prévoir un autre site d'accueil, en dehors de l'école
Equipe : Meilleur équilibre des agents périscolaires. **Équipe Saisonniers** : vivier avec la mise en place des formations BAFA. Absence : Remplacement du personnel en fonction du taux d'encadrement.	Formation du personnel et temps de concertation insuffisants, problème des formations CNFPT peu adaptées, éloignées, fiabilité. Choix limités. Remplacement des directeurs l'été (15 jours) problématique.	Dégager du temps pour les formations/ coordination problématique. Fermer 3 jours fin août. Critères à revoir (annualisation des demandes). Positionner un directeur adjoint diplômé (former un agent périscolaire au BAFD). Accès de la Directrice au statut de cadre B en fonction des responsabilités exercées.
Administration Logiciel d'animation : outil indispensable, maitrise progressive. **Organisation générale** : inscription, réservations, programme, fonctionnement interne : adhésion de tous, satisfaction des familles et partenaires(le forfait qualité est revenu à 100%) malgré les locaux. Budget de fonctionnement permettant de fonctionner sans faire de folies.	Besoin de formation constante même si utilisation de l'assistance. Problème des désistements (mercredis) Problème des listes d'attentes aux petites vacances et l'été en août. Gros projets de sorties, camps pas développés.	Possibilité de financement CAF. Revoir le règlement intérieur, poser des limites. Projet communautaire (tarifs, modalités de réservation…) Prévoir un budget spécifique si volonté de développer ces projets.

ACM Local Municipal de la Garenne (chiffres 2013)

Direction	**Locaux**	**Public**	**Nbre jours d'ouverture**	**Compte de résultat :**
Sandrine Alaman BEESAN	Maison de quartier de la Garenne	De 6 à 11 ans	72 (mercredis et vacances) **Tarif Inscription ACM** 4.85 € (Session Juillet / Août : 4 semaines)	5 428 € **Recettes sauf part commune :** 4 448.50 € **FIPD :** 2 000 € **DDCSSP (PET) :** 500 € **DDCSPP (Lutte contre l'exclusion) :** 900 € **CG (PDI) :** 1 000 € **Inscription ACM :** 48.50 €
Nombre d'enfants inscrits 24	**Capacité maximale** 12	**Taux d'encadrement** 1/12 et 1/8 (piscine)	**Taux de participation** 41.35 %	**Prix de revient / enfant :**

ATOUTS	**FAIBLESSES**	**PERSPECTIVES**
Encadrement - 1 agent territorial (formation éducateur). - 1 stagiaire BPJEPS animation social.		
Locaux Identifiés, au centre du quartier. Structure de proximité qui existe depuis plus de 20 ans, parfaitement adaptée aux besoins des familles et de l'accompagnement scolaire.	Locaux un peu juste.	Amélioration de la signalétique.
Administration : - Organisation générale : inscription, programme, fonctionnement interne ; - Proximité : répond aux besoins des familles ; - Adaptabilité et flexibilité du projet pédagogique aux difficultés des enfants ; - Apport éducatif sur le long terme.		Amélioration dans la coordination avec les ACM pour avoir accès aux équipements municipaux sur les périodes des grandes vacances. Développer un travail encore plus rapproché avec les familles.

ACM Local Municipal de la Jaloustre (chiffres 2013)

Direction Véronique BATAILLER (BAFD)	**Locaux** Maison de quartier de la Jaloustre	**Public** De 6 à 13 ans	**Nbre jours d'ouverture** 72 (mercredis et vacances)	**Nre jours / enfants :** 771	**Compte résultat :** 9 885 €
Nombre d'enfants inscrits 42	**Capacité maximale** 24	**Taux d'encadrement** 1/12 au local et 1/8 (piscine)	**Taux de participation** 15.97 %	**Tarif inscription ACM** 4.85 € (Session Juillet/Août : 4 semaines)	**Recettes sauf part commune** 3467.90 € - FIPD : 2000 € - DDCSPP (PET) : 500 € - DDCSPP (Lutte contre l'exclusion) : 900 € - Inscriptions ACM : 67.90 €

ATOUTS	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Locaux : idéalement situés en pied d'immeuble;	Insuffisamment fonctionnels et petits. Locaux exigus au vu du grand nombre d'enfants.	Prévoir avec les Services Techniques un échéancier des petits travaux en régie – Mettre en place une signalétique municipale.
Equipe - 1 Agent territorial, - 1 Volontaire en service civique (engagement de 6 mois). - 8 bénévoles (74 h de présence sur les petites vacances).	Des formations seraient bienvenues : Problème des formations CNFPT peu adaptées, éloignées. Compte tenu des différents statuts des intervenants, les temps de concertation restent insuffisants. Le manque de personnel ne permet pas de répondre totalement aux demandes et aux besoins d'accueil.	Dégager du temps pour les formations.
Administration Logiciel d'animation : outil indispensable, maitrise progressive. Organisation générale : inscription, réservations, programme, fonctionnement interne : adhésion de tous, satisfaction des familles et partenaires(le forfait qualité est revenu à 100%). Budget de fonctionnement permettant de fonctionner sans faire d'excès.	Besoin de formation constante même si utilisation de l'assistance. Problème des désistements (mercredis). Absence de fiabilité des parents.	Revoir le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal des Jeunes

À la fin de l'année 2012, la commune a créé un Conseil Municipal des Jeunes. Les membres de ce conseil, au nombre de 41, ont été élus pour un mandat de deux ans parmi les élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles d'Ussel.

Répartis en 4 commissions – Culture, Sport, Social, Environnement – les jeunes conseillers, encadrés par des élus et des techniciens ont produit un nombre important de propositions, dont certaines ont été reprises par leurs aînés : plantation d'arbres, installation de composteurs dans les écoles, spectacle culturel pour les jeunes, journée intergénérationnelle, journée ludique à la piscine, chasse aux trésors dans la ville…

En juin 2014, le Conseil Municipal a entériné le projet de créer un Comité Consultatif de la Jeunesse. Il réunira 11 jeunes de 16 à 25 ans et 5 élus séniors, et sera amené à donner des avis sur toutes les questions intéressant la jeunesse usselloise. De même le Conseil Municipal a pris la décision de renouveler le Conseil Municipal des Jeunes et de réformer ses statuts.

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunit régulièrement en session plénière et en commissions. Ces commissions ont proposé un certain nombre d'actions dans 4 domaines : La culture, l'environnement, le social et le sport. Les enfants disposaient jusqu'alors d'un budget de 10 000 euros pour les deux ans de leur mandature.

Faire partie du CMJ est un réel engagement sur deux ans pour des enfants de CM1 et CM2. En 2014, seront à l'honneur, les élèves de CM2 et de 6ème. Cet enrôlement demande des efforts personnels et procure un plaisir de travail en groupe et une satisfaction de se sentir utile.

En étant élu, l'enfant s'engage à représenter ses camarades, son école et son quartier et les tenir informés des actions.

Les jeunes élus ont la possibilité de poser une question ou faire une proposition qui sera officiellement intégrée à l'ordre du jour du Conseil Municipal des adultes.
Le CMJ met en place des actions pour la ville et ses jeunes. Voici les dernières mesures mises en œuvre par les différentes commissions :

Commission Culture

Fête de la musique / Discothèque enfants
Lors de la fête de la musique 2013 les enfants ont organisé une discothèque dans la salle de spectacle du Centre Culturel Muncipal Jean Ferrat.

Choix d'un spectacle : « Martial dans la malle enchantée »
En 2013, la commission culture a choisi un spectacle « Martial dans la malle enchantée », qui a été programmé le 26 novembre 2013. Ce spectacle donne une approche éducative des voyages, une ouverture au monde avec une petite leçon d'écologie ludique et interactive. Le récit d'une expédition magique qui a emmené les enfants aux quatre coins du globe.

Journée Jeux Vidéo
Le 5 avril 2014, la commission culture, en partenariat avec le prestaire SV ANIM, a organisé une journée Jeux Vidéo au Centre Culturel Municipal Jean Ferrat. La salle a été divisée en cinq espaces : Wii, Sports, Kinect, Musique et un espace News pour découvrir les nouveaux jeux.

Commission Social

Journée intergénérationnelle
12 enfants du CMJ ont participé directement à l'animation de la Journée Plein Air organisé chaque année par le service Développement Social Urbain de la mairie. L'objectif était de favoriser les rencontres et les échanges entre les générations et de lutter contre l'isolement des personnes âgées.
Le regroupement s'est opéré au Centre Culturel Municipal. Les jeunes se sont occupés de l'animation, et ont participé à la randonnée avec les personnes âgées.

Visite de la cuisine centrale
La commission Social a proposé aux autres conseillers de visiter la cuisine centrale afin de découvrir son fonctionnement et savoir de quelle manière sont préparés les plats que les enfants mangent à la cantine scolaire.

Semaine du goût autour des pays du monde
La ville organise pour les enfants ussellois une semaine pendant laquelle la cuisine des pays du monde est mise en valeur.
Une variété d'aliments, l'ouverture au monde et une éducation aux différents goûts sont les principaux buts de cette opération.

Noël solidaire : collecte de jouets
En novembre 2013, la commission Social a souhaité s'associer au Noël solidaire organisé par les associations caritatives d'Ussel, en organisant une collecte de jouets à destination des enfants de familles défavorisées. L'objectif est de développer l'esprit de solidarité et de partager un moment de rencontre.
Les 'Dream Bonk'(groupe de musique d'ados local) s'est produit pour l'occasion sur la scène du Centre Culturel Municipal.
Des groupes de musique d'adolescents tel que les 'Dream Bonk' sont formés et jouent de leurs instruments lors des occasions festives. Ils font également des concerts. Les installations et instruments de musique leur sont mis à disposition à l'Espace Jeunes. Les animateurs communaux les encadrent et les guident.

Enquête de satisfaction sur la restauration scolaire
Pour que chacun puisse donner librement son avis sur la qualité, la quantité, l'originalité et la diversité des plats, le CMJ a mis à disposition de tous les élèves de primaire qui restent manger à la cantine un « cahier d'enquête ».

Commission Environnement

Nettoyage de la nature
Le lieu choisi a été le parc de la mairie et ses environs proches.
La lutte contre la pollution a été un des grands thèmes du mandat du CMJ.
Cette récolte a été fructueuse puisque les enfants ont ramassé environ 1 mètre cube de détritus qui ont été déposés à la déchetterie.
Suite à ce ramassage il a été expliqué aux participants les circuits de récupération et de recyclage des déchets grâce à une exposition prêtée par le SIRTOM d'Ussel.

Projet « Anti-gaspi » : mise en place de composteurs dans les écoles
Le CMJ a mis en place un "anti-gaspi" dans les cantines scolaires en récupérant le pain sec qui a ensuite servi à nourrir les poneys du Centre Equestre Municipal de Ponty.
Des composteurs ont également été mis en place dans toutes les écoles primaires de la ville d'Ussel afin de composter les épluchures et restants de fruits des goûters. Une mini formation d'utilisation a permis aux jeunes conseillers d'informer leurs camarades sur l'utilisation de ces composteurs.
L'objectif etait de limiter le gaspillage et de le volume des déchets à mettre dans les poubelles.
Ces composteurs ont été offerts par le SIRTOM d'Ussel et installés par les Services Techniques.

Plantation d'un arbre à chaque naissance à Ussel
Le 27 novembre 2013, le CMJ a planté 107 arbres pour les enfants ussellois nés en 2012.
Cela a permis à la fois de rendre hommage aux nouveaux Ussellois et de reboiser un espace vert de la ville.

Commission Sport

City Raid Andros
Le City Raid Andros, jeu urbain mêlant sport et citoyenneté, est organisé chaque année à Ussel. En 2013 et 2014, le CMJ a participé à ce projet de différentes façons : constitution d'une équipe CMJ, aide à l'organisation et contrôle des points de passage.

Aquagames
L'après-midi « aqua-games » a eu lieu le 7 septembre 2013 à la piscine d'Ussel.L'objectif de cette journée était de transformer la piscine en centre aqua-récréatif avec des structures gonflables. Au total ce sont plus de 175 enfants qui ont y ont participé.

Ville amie des enfants
A l'occasion de la journée mondiale des droits de l'enfant qui a lieu le 20 novembre, le CMJ a posé un exemplaire de la Charte des droits et devoirs des enfants dans les établissements communaux accueillants des enfants. Elle est affichée dans tous les Accueils Collectifs de Mineurs de la Commune, dans les trois écoles élémentaires de la ville et dans les deux maisons de quartier.
Les directeurs de ces établissements en ont fait une présentation auprès des enfants.

City Games
Le samedi 14 juin, le CMJ a organisé le premier City Games de la Ville où les équipes devaient répondre à une série de questions concernant le patrimoine historique, culturel et sportif de la ville d'Ussel, avec à la clé une journée de détente à Quercyland.

Le CMJ prend de plus en plus d'ampleur au fil du temps au sein de la ville et l'implication des enfants n'arrête pas de progresser.

Les élections pour le futur Conseil Municipal des Jeunes auront lieu durant l'automne.

La jeunesse

Ce qui caractérise le plus la jeunesse c'est qu'elle est difficile à cerner. Age de transition entre l'enfance et l'état d'adulte, les frontières sont floues.

La notion d'adolescence est récente dans notre histoire, née au XIX^{ème} siècle elle se généralise à la fin de la Première Guerre Mondiale. Ce terme introduit dans le système familial et éducatif les notions de vie privée, d'intimité et d'affectivité.

Les jeunes apprennent à travers les relations à négocier leur place, à gérer des contradictions, à exploiter des ressources et à concilier compétences et contraintes. Ces apprentissages participent à la construction de l'autonomie.

Dès lors, les grandes étapes de la jeunesse ne se succèdent plus dans l'ordre linéaire qui les caractérisait dans les années 60 (départ de chez ses parents, accès à l'emploi, installation en couple…). Elles résultent plutôt aujourd'hui d'un enchevêtrement de situations qui rendent complexe la lecture de ces parcours.

Avec cette individualisation des parcours émerge une nouvelle entité « les jeune s» (les jeunes des quartiers, les jeunes travailleurs, les étudiants...), qui vient remplacer le modèle dépassé qu'est « la jeunesse ».

Ne plus se résoudre à cette impression de kaléidoscope permet d'amener une vision plus cohérente, moins morcelée, dont l'effet pourrait être de considérer non plus la (les) jeunesse(s) comme facteur de problèmes, de peurs, mais comme individus ou groupes porteurs d'expérimentations et de ressources.

Les structures, les atouts, les faiblesses, les axes de travail pour la jeunesse

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Coordination : Hervé Roux **Communication** : Fanny Giraud-Puimérat, Amandine Pinson **Elections** : Stéphane Hardouineau et agents **Affaires scolaires** : Frédérique Faugeron et Johanna Mallet	**Locaux** Salle du Conseil et Centre culturel Municipal Jean Ferrat **Budget** 1 000€ 2013/2014	**Public** : CM1, CM2, 6éme **Nombre** : 41 élus **Candidats** : habitants d'Ussel et des communes associées. **Votants** : tous les CE2, CM1 au CM2 des écoles de Jean Jaurès, la Gare, la Jaloustre et de Notre-Dame de la Providence.	**Commission Sport** **Responsable** : Jean-Claude Bedabourg **Projets** : aquagames, city raid, charte des droits de l'enfant et ville amie des enfants, city games.	**Commission environnement** **Responsable** : Eric Caraminot **Projets** : mise en place des composteurs et projet anti gaspi (récolte du pain dans les cantines), nettoyage de printemps, un arbre une naissance.	**Commission Sociale** **Responsable** : Thierry Exertier **Projets** : Journées intergénérationnelles, enquête de satisfaction des menus de la cuisine centrale, semaine du goût, visite de la cuisine centrale, Noël solidaire.	**Commission Culture** **Responsable** : Isabelle Gay **Projets** : soirée fête de la musique et soirée déguisée pour le carnaval, programmation d'un spectacle de magie, après-midi découverte des jeux vidéo.

ATOUTS	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Suivi important des élus, des techniciens, des enfants, des familles, des écoles. Le projet a fédéré un collectif pour initier les enfants aux bases de la démocratie. Il y a eu réelle une dynamique autour de ce projet. Expérience nouvelle pour tous.	L'aspect communication a souvent pris le dessus sur le contenu. Le côté formel des conseils municipaux lors des séances plénières était un peu décalé. Il faudrait peut-être que les discours soient écrits davantage avec les mots des jeunes. Le nombre des rencontres était important : 1 fois par mois : une commission ou une séance plénière + les projets	Regrouper un emploi à l'espace jeunes et développer les objectifs liés au civisme, la citoyenneté (CMJ et conseil des adolescents….) mais aussi soutenir les actions des adolescents sur l'espace jeunes , les Accueil de Loisirs de Jeunes et le Point Information Jeunesse. Il y a un manque de personnel sur cette structure.
Organisation Il y a eu des temps de coordination entre le personnel municipal pour faire en sorte que le CMJ reste un projet qui ait un intérêt pour les enfants. C'est pour cela qu'il y a eu de nombreux projets concrets et stimulants. Forte mobilisation des services de la mairie : sport/jeunesse, communication, culture, environnement, affaires scolaires, état civil, CTM. Le Voyage au Sénat a été un plus. Participation à des cérémonies officielles (luminaires, commémorations…), plantation d'un arbre à l'école Jean-Jaurès.	Difficulté à lier certains projets : définir des contours plus réalistes (les projets courts ont mieux marché), implication du personnel variable(le projet du CMJ n'a pas été clairement annoncé et donc vécu comme une charge de travail supplémentaire imposée pour les agents). Difficulté à fédérer les commissions sur un gros projet pour souder le groupe. Difficulté à établir un calendrier équilibré, il y avait souvent plusieurs projets sur un même mois.	
Mobilisation des enfants de la conception au déroulement des projets. Nombreuses réalisations. Les jeunes sont contents d'avoir participé à cette expérience. Les adultes ont pu remarquer une transformation des jeunes.	Il a fallu une année pour que les enfants comprennent le fonctionnement du CMJ, Le personnel municipal a « maché » le travail à 80/90%. Constat d'un manque de maturité, parfois de timidité des enfants. D'où la réflexion de partir sur des classes de 6éme, 5éme et 4éme. Mais il se peut que ce public soit plus fuyant et moins assidu que les plus petits.	L'implication des jeunes est à rechercher. Projets plus qualitatifs.

ACM des Activités Loisirs Jeunes (chiffres 2013)

Direction	Locaux	Public	Nbre jours d'ouverture	Nbre jours / enfants	Compte résultat	Prix de revient/enf/heure : 4.14 €
Stéphane Trespeuch (animateur Territorial : cadre B)	Espace Jeunes Place Verdun	De 11 à 17 ans	67 (vacances)	13 701 h	56 664 € **Recettes sauf part commune** 16 209 €	
Nombre d'enfants accueillis 107	**Capacité maximale** 36 à 50 ados	**Taux d'encadrement** 1/12 et 1/8(piscine)	**Moyenne jours enfants** 25.5	Ex Tarif hebdomadaire : 5 ou 6 € (hors ussel) + sorties (2 à 36.40€)		**Equipe** Périscolaire et saisonniers

ATOUTS	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Locaux : réaménagés et neufs, nombreuses salles musique, jeux, jeux vidéo.	Inconvénient des deux étages pour la surveillance quand il n'y a qu'un seul encadrant. Sortie de secours inadaptée, non fonctionnelle et dangereuse.	Prévoir des travaux pour la sortie de secours, concerne également la salle de réunion de l'auberge de jeunesse et récupérer le local sous l'Espace Jeunes dédié aux pompiers pour garer le minibus et ranger le matériel.
Equipe : Meilleur équilibre des agents périscolaires. **Équipe Saisonniers** : vivier avec la mise en place des formations BAFA. Absence : Remplacement du personnel en fonction du taux d'encadrement.	Formation du personnel et temps de concertation insuffisants, problème des formations CNFPT peu adaptées, éloignées, fiabilité. Le temps de l'agent périscolaire reste faible, gestion administrative limitée. Choix limités, besoins d'animateurs d'expérience et qualifiés. Remplacement des directeurs l'été (15 jours) problématique.	Dégager du temps pour les formations / coordination problématique. Fermer 3 jours fin août. Critères à revoir (annualisation des demandes). Positionner un directeur adjoint diplômé (former un agent périscolaire au BAFD).
Administration Logiciel d'animation : outil indispensable, maitrise progressive. **Organisation générale** : inscription, réservations, programme, fonctionnement interne : adhésion de tous, satisfaction des familles et partenaires(le forfait qualité est revenu à 100%) malgré les locaux. Structure en développement. Adhésion des jeunes qui viennent sur la base du volontariat. Budget de fonctionnement adapté aux besoins du public.	Besoin de formation constante même si utilisation de l'assistance. Problème des désistements. Problème des listes d'attentes sur pour l'été. Gros projets de sorties, camps pas développés.	Possibilité de financement CAF. Revoir le règlement intérieur, poser des limites. Projet communautaire (tarifs, modalités de réservation…) Prévoir un budget spécifique si volonté de développer ces projets.

ACM de l'Espace Jeunes (chiffres 2013)

Direction	Locaux	Public	Nbre jours d'ouverture	Nbre jours / enfants	Compte résultat	Prix de revient/enf/ heure : 9.23 €
Stéphane Trespeuch (animateur Territorial : cadre B)	Espace Jeunes Place Verdun	De 11 à 17 ans	146 jours (mercredis et temps périscolaire)	3 974 h	36 675 € **Recettes sauf part commune** 6 435 €	
Nombre d'enfants accueillis 95 inscrits +1 de + de 18 ans	**Capacité maximale** 12 à 24 ados	**Taux d'encadrement** 1/12 et 1/8(piscine)	**Moyenne demi-jours** 7 ados, chiffre peu représentatif	**Ex Tarif hebdomadaire** 5 ou 6€ (hors Ussel) + sorties (2 à 36.40€)		**Equipe** Périscolaire et saisonniers

ATOUTS	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Locaux : réaménagés et neufs, nombreuses salles musique, jeux, jeux vidéo.	Inconvénient des deux étages pour la surveillance quand il n'y a qu'un seul encadrant. Sortie de secours inadaptée et non fonctionnelle.	Prévoir des travaux pour la sortie de secours, concerne également la salle de réunion de l'auberge de jeunesse et récupérer le local sous l'espace jeunes dédié aux pompiers pour garer le minibus et ranger le matériel.
Equipe : Meilleur équilibre des agents périscolaires. Forte demande d'emploi via la formation BAFA. **Équipe Saisonniers** : Vivier avec la mise en place des formations BAFA. Partenariat avec l'ensemble du réseau départemental comme par exemple pour la Journée Job's d'été. **Absence** : Remplacement du personnel en fonction du taux d'encadrement.	Formation du personnel et temps de concertation insuffisants, problème des formations CNFPT peu adaptées, éloignées, fiabilité. Le temps de l'agent périscolaire reste faible, gestion administrative limitée. Choix limités, besoins d'animateurs d'expérience et qualifiés Remplacements à 70%, fermeture de l'espace quand il n' y a pas la possibilité de remplacement.	Dégager du temps pour les formations / coordination problématique. Fermer 3 jours fin août. Critères à revoir (annualisation des demandes). Besoin d'une animatrice pour répondre au public féminin et développer les projets.
Administration Logiciel d'animation : outil indispensable, maitrise progressive. **Organisation générale** : inscription, réservations, programme, fonctionnement interne : adhésion de tous, satisfaction des familles et partenaires(le forfait qualité est revenu à 100%) malgré les locaux. Structure en développement. Adhésion des jeunes qui viennent sur la base du volontariat. Budget de fonctionnement adapté aux besoins du public.	Besoin de formation constante même si utilisation de l'assistance; Problème des désistements; Problème des listes d'attentes sur pour l'été. Gros projets de sorties, camps peu développés.	Possibilité de financement CAF. Revoir le règlement intérieur, poser des limites. Projet communautaire (tarifs, modalités de réservation…) Prévoir un budget spécifique si volonté de développer ces projets.
Point Information Jeunesse (PIJ) 16-25 ans - Fréquentation en hausse avec 222 usagers. - Forte demande d'emploi via la formation BAFA. - Partenariat avec l'ensemble du réseau départemental comme par exemple pour la Journée Job's d'été.	Développement limité à cause des moyens humains et des locaux : ouverture en temps périscolaire et pas pendant les vacances.	Travail sur le personnel, sur les amplitudes horaires et sur un futur pôle jeunesse.

FORMATIONS BAFA (CHIFFRES 2013)

<table>
<tr><td>Coordinateur Jeunesse

Hervé Roux
Service des sports</td><td>Locaux ponctuels

Centre Culturel Municipal Jean Ferrat</td><td>Public

17 ans à plus</td><td>Session générale

8 jours
1ère de semaine des vacances de février</td><td>20 stagiaires dont 2 échecs</td><td rowspan="2">Compte résultat
18 450€

Tarifs : 34 170€/392.95€ hu

Recettes sauf part commune
11 716 €

Tarifs : 311.70€/358.45hu</td><td rowspan="2">30 places maximum : au delà de 20 stagiaires : obligation de 3 formateurs</td></tr>
<tr><td colspan="3"></td><td>Session d'approfondissement

6 jours
2ème semaine des vacances de février</td><td>15 bafa validés

thématique « grands jeux »</td></tr>
</table>

ATOUTS	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Locaux : réservation du centre culturel pour la formation, disposition des salles, aménagement d'une salle de restauration temporaire à l'étage. **Stage en externat** Horaires : 9h à 22h. Repas du midi livré par la cuisine centrale du lundi au vendredi. En autonomie pour les repas weekend et soirs. Le système a l'air de convenir : Intérêt de la formation sur place et débouché pour les jeunes pour les travaux saisonniers en ACM. Il faut au minimum 20 stagiaires par an pour pérenniser les ACM.	Salle de restauration : nombreux branchements électriques sur rallonges et multiprises (fours, micoondes, frigos….) Stage plus intéressant en internat (plus de vie de groupe, mais plus cher + problématique des locaux et de la restauration.	Besoin de branchements électriques fiables et aux normes. Passer directement une convention renouvelable chaque année, si l'on souhaite conserver cet organisme de formation et préserver l'aspect qualitatif.
Administration Préinscription/contacts : coordinateur jeunesse, suivi et transmission des dossiers à l'organisme de formation des Familles Rurales. Réunion d'information et remise des dossiers d'inscriptions. Création d'un livret d'accueil. Communication : mise en ligne du livret sur le site de la commune. Coordination avec l'organisme de formation pour le reversement des aides aux bénéficiaires, la commune facture ensuite aux familles. Aide spécifique de la commune sur le stage de session générale : reversement de la moitié du coût du stage toutes aides déduites(CAF/MSA/COS) si le stagiaire a travaillé au moins 3 semaines/ 1mois (durée du stage pratique) dans un ACM municipal. Formations : choix de l'organisme de Formation(Consultation), l'expérience et la continuité des formateurs est mise en avant. Les retours des stagiaires montrent une satisfaction (contenu, pédagogie des formateurs).	Disponibilité importante pour renseigner les familles, faire l'étude individuelle, suivre les dossiers (vérification et récupération des pièces manquantes…).	Peut-être plus solliciter l'organisme de formation. Développer des thématiques plus fédératrices : petite enfance, qualification surveillant de baignade. Suivre davantage les animateurs et favoriser leur mobilité en fonction des besoins des ACM. Recruter les stagiaires en fonction d'un profil attendu : compétences, qualification, dynamisme, sérieux, créativité….

■ Le Comité Consultatif de la Jeunesse

L'article L 2143-2 du Code Général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de créer des instances de concertation dédiées à des thèmes particuliers sous la forme de comités consultatifs, dans lesquels peuvent s'exprimer des personnalités représentatives de la société civile.

Il existe à ce jour, au sein de la commune d'Ussel deux comités consultatifs : du sport et de l'Agenda 21. De plus, le Conseil Municipal des Jeunes leur permet de s'exprimer et de mener à bien des projets. La nouvelle équipe municipale élue en mars 2014, a souhaité élargir les champs de la concertation dans un domaine supplémentaire, la jeunesse, pour laquelle l'action municipale doit recueillir l'assentiment des jeunes eux-mêmes.

Il a donc été créée l'instance de concertation dénommée Comité Consultatif de la Jeunesse (CCJ), qui constituera un lieu de concertation et de propositions. La composition de ce Comité prendra en compte la diversité des besoins de la tranche d'âge comprise entre 16 et 25 ans. Il comprendra, outre les élus suivants : Mme Monteil, adjoint, M. Dubernard, conseiller délégué, Mme Belle, conseiller, Mme Malpelas, conseiller, Mme Leclerc, conseiller, 11 jeunes, qui seront choisis par M. le Maire, après appel à candidature et examen de leurs motivations exprimées par écrit.

▸ Missions du Comité Consultatif de la Jeunesse Usselloise

- Fournir de sa propre initiative ou à la demande du Conseil municipal, via le service jeunesse, un avis sur toute question concernant les jeunes dans la ville.
- Présenter des projets au Conseil Municipal, via le service jeunesse, et, après accord des instances communales, les porter à maturité.
- Solliciter l'avis d'experts, les recevoir et les écouter sur toute question relative aux jeunes en général et aux jeunes ussellois, en particulier.
- Organiser et participer à des événements sur Ussel.
- Représenter les jeunes Ussellois lors d'échanges avec d'autres jeunes.
- Interpeller les autorités communales sur toute question relative aux jeunes Ussellois.

▸ Organisation des réunions

Les réunions du CCJ se tiendront tous les trois mois à l'Hôtel de Ville, excepté durant les congés scolaires. Les jours et heures des réunions pourront être modifiés par le CCJ en fonction des indisponibilités dues notamment à l'organisation des examens ou à un événement exceptionnel.

▸ Composition du CCJ et mandat des membres du CCJ

Les représentants du CCJ sont soumis aux règles établies par le Conseil Municipal en sa séance du 20 juin 2014. Les jeunes siègeront au Comité pendant deux ans. A l'issue de cette période il sera procédé à de nouvelles désignations. Les jeunes devront avoir 16 ans révolus et moins de 26 ans au moment de leur désignation. Ils devront faire acte de candidature auprès de M. le Maire au moyen d'un formulaire prévu à cet effet. Le nombre des jeunes est fixé à 11. Les deux lycées de la commune, la Mission locale, la Maison des ados et le service logement du FJT de Tulle seront sollicités pour informer les jeunes.
La parité garçons / filles sera recherchée ainsi que la diversité des situations (scolarisés, en recherche d'emploi ou déjà entrés dans la vie active). Ils seront accompagnés de cinq élus, adjoints au Maire et conseillers municipaux.

▸ Méthodologie de travail du CCJ

Les décisions se prendront à la majorité relative (soit la moitié +1).

Tout point inscrit à l'ordre du jour de la réunion qui ne pourra être débattu sera automatiquement inscrit à l'ordre du jour de la réunion suivante.

Le Secrétaire rédigera, avec l'aide du coordinateur/de la coordinatrice, un P.V. à la fin de chaque réunion.

Ce P.V. sera transmis, à la Directrice Générale des Services, via mail par le coordinateur/la coordinatrice.

Règles déontologiques

La plus grande courtoisie envers les jeunes, les intervenants et le coordinateur/la coordinatrice est requise durant les réunions et les débats.

Les propos à caractère raciste, xénophobes, sexistes ou discriminatoires sous toutes leurs formes sont formellement proscrits.

Toute forme de propagande philosophique, politique ou religieuse entre conseillers n'est pas autorisée.

Les jeunes conseillers ne pourront en aucun cas effectuer de démarche engageant le CCJ sans avoir reçu l'aval du coordinateur/de la coordinatrice.

Un membre du CCJ ne peut utiliser son statut de conseiller pour obtenir un quelconque avantage.

LES DIFFÉRENTS TEMPS DANS LA VIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

■ Le temps en famille

La famille fait preuve d'une grande variabilité dans le temps et dans l'espace mais elle reste néanmoins solide car elle résiste en dépit de ses transformations. On parle toujours de « famille ». L'évolution actuelle dans nos sociétés affecte sa composition (familles monoparentales, familles recomposées) et sa structure (évolution dans les rôles paternel et maternel, l'homoparentalité).

La famille se doit d'être rassurante, aimante. Mais les rapports entre parents, d'une part, et entre enfants et parents, d'autre part, évoluent. Progressivement, on a placé l'enfant au centre de la vie familiale. Jadis, le couple parental représentait l'axe fort et l'enfant se soumettait à son rythme.

Aujourd'hui, il occupe la place centrale dans divers domaines. (Faire un lien avec le mode de relation qui change : enfants qui participent au choix de la famille mais vigilance pour replacer l'enfant dans son rôle de mineur).

Les parents sont et doivent rester les figures centrales de la vie de l'enfant. Ce sont eux qui disposent des leviers nécessaires pour faire en sorte que des changements se produisent sur le plan éducatif, social, scolaire…

Il y a lieu d'affirmer le rôle des adultes notamment celui de « père et mère » comme premier éducateurs de leurs enfants. Les professionnels de l'éducation n'étant que partenaires dans l'histoire de vie de l'enfant à une période donnée, ils interviennent comme co-éducateurs, prenant en compte leurs domaines de spécificité, leurs compétences.
La famille est le lieu où se transmettent les valeurs familiales, sociales, culturelles, religieuses et politiques. Elle est porteuse du passé, des souvenirs qu'ils soient positifs ou négatifs ou de l'ordre du secret… C'est un lieu intime où parfois l'histoire peut être partagée, traduite et encouragée dans sa transmission (notion d'héritage).

Les parents doivent concilier différents temps de vie : professionnel, familial, social, transformation de la cellule familiale. Les services tentent de s'adapter à ces évolutions.

Il est nécessaire d'évaluer régulièrement les besoins et d'être à l'écoute des familles afin d'être au plus près des réalités quotidiennes.

La norme familiale n'existant pas, les politiques publiques qui s'adressent aux familles doivent prendre en compte et respecter leurs diversités :

- en les responsabilisant sans se substituer à elles ;
- en les aidant dans le respect de leur histoire et de leurs choix ;
- en les accompagnant sans jugement ni sanction ;
- en confortant leurs compétences et en favorisant l'émergence de leurs potentialités ;
- en soutenant les initiatives portées ou proposées par les parents.

Il ne s'agit pas « d'éduquer les parents » mais de leur proposer des espaces de débat et des formes d'accompagnement qui leur donnent des clefs de compréhension et favorisent la construction de points de repère dans l'exercice de leur rôle au quotidien. Cela touche non seulement la vie privée des personnes mais aussi la place des parents dans notre société d'aujourd'hui.

■ Le temps de l'école et le temps périscolaire

Aujourd'hui, l'institution scolaire constitue l'un des lieux fondamentaux de découverte et de prise de conscience des notions et des valeurs du temps.

C'est à l'école que l'enfant apprend, et pour certains bien souvent malgré eux, à devoir structurer son temps.

L'organisation scolaire est orientée selon un modèle analogue à l'organisation du temps de travail des adultes.

Les rythmes scolaires sont le fruit de l'histoire, des traditions et des cultures. Des contraintes les ont modelés et continuent à les influencer. Conventionnellement, on réserve le temps « scolaire » aux temps et aux rythmes qui concernent les enseignements obligatoires.

Actuellement, l'année scolaire comporte au moins 36 semaines réparties en 5 périodes de travail qui sont séparées par 4 périodes de vacances.

Toutefois il faut distinguer :
Le temps scolaire : temps passé par l'enfant en classe organisé sous la responsabilité de l'Education Nationale et encadré par des programmes officiels.

Le temps périscolaire : temps passé par l'enfant dans l'école ou non, qui encadre le temps scolaire proprement dit. Il est en relation, par le contenu ou par le contexte avec le temps ou les activités considérées comme strictement scolaires. C'est le temps du transport scolaire, de l'accueil avant la classe, de la restauration à l'école, des études surveillées, etc. Il est organisé sous la responsabilité des collectivités territoriales.

Les objectifs de l'organisation de temps scolaire sont :

- D'améliorer les conditions de l'apprentissage par l'adaptation des emplois du temps journaliers et hebdomadaires de telle sorte que la concentration et la motivation des élèves puissent être mobilisées
- D'équilibrer le rythme de la journée scolaire, voire de la semaine, pour réduire les tensions et la fatigue.
- D'harmoniser les temps scolaires et périscolaires, en particulier pour les enfants et les adolescents qui bénéficient des dispositifs mis en place par l'Etat, les collectivités locales et de nombreux partenaires.

L'organisation du temps scolaire est reconnue comme un facteur essentiel pour la réussite des enfants. L'aménagement du temps de l'enfant relève d'une responsabilité partagée entre école, parents, partenaires.

Rythmes sociaux et rythmes scolaires ne sont pas dissociables l'un de l'autre.

Oser ré-imaginer le temps scolaire c'est :

- Faire appel à la créativité de tous les acteurs ;
- Redynamiser la politique de la ville ;
- Ouvrir de nouvelles perspectives d'aménagement du territoire ;
- Dépasser aussi le cadre de l'Education Nationale en développant des actions en partenariat avec les collectivités locales et les associations ;
- Prendre en compte tous les temps de l'enfant et élaborer des projets dans son intérêt.

Les enjeux sont de :

- Développer son autonomie, sa socialisation, sa capacité à élaborer des projets personnels et collectifs et son plaisir d'apprendre et de découvrir ;
- Contribuer à son insertion sociale et culturelle et de facilité et de valoriser sa réussite scolaire.

Le programme des activités périscolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la ville a établi, avec les associations locales, un programme d'activités périscolaires (APS).

Quatre ou cinq ateliers seront proposés par école du lundi au jeudi entre activités.

■ APS Jean Jaurès

- Atelier 1 : **Conte/mime/chant**
- Atelier 2 : **Jeux culturels/Jeux de société**
- Atelier 3 : **Initiation VTT et animation nature**
- Atelier 4 : **Jeux d'adresse, d'équilibre avec la Station Sports Nature**
- **Temps libre organisé (TLO)**
- **Temps récréatif**

■ APS La Jaloustre

- Atelier 1 : **Conte/mime/chant**
- Atelier 2 : **Jeux culturels/Jeux de société**
- Atelier 3 : **Initiation escime ou initiation country avec l'association Ussel Country**
- Atelier 4 : **Jeux d'adresse, d'équilibre avec la Station Sports Nature**
- **Temps libre organisé (TLO)**
- **Temps récréatif**

■ APS La Gare

- Atelier 1 : **Conte/mime/chant**
- Atelier 2 : **Jeux culturels/Jeux de société**
- Atelier 3 : **Initiation Tennis de table**
- Atelier 4 : **Initiation Karaté ou Jeux d'adresse**
- **Temps libre organisé (TLO)**
- **Temps récréatif**

PÉRISCOLAIRE : ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES (CHIFFRES 2013)

Direction	**Public**	**Nbre jours d'ouverture**			
Service scolaire	2 à 10 ans	29 semaines/an			
Nombre d'enfants inscrits Ecoles maternelles publiques 451 enfants Ecole maternelle privée 93 enfants Ecoles élémentaires publiques 695 enfants Ecole élémentaire privée 131 enfants	**Moyennes écoles maternelles publiques** Car : 10 Garderie matin : 16 Repas : 45 Aide aux devoirs :19 Garderies soir : 36	**Moyennes écoles élémentaires publiques** Car : 28 Garderie matin : 25 Repas :103 Aide aux devoirs :34 Garderies soir : 11	**Ex Tarif** Repas cantine(Ussel) : 2.34€ Garderie cantine(Ussel) : 0.85€ /h Repas cantine(hors Ussel) : 2.43€ Garderie cantine(Ussel) : 1.03€/h	**Recettes sauf part commune** Fond d'amorçage 15 484 € /an Cantine 167 961 € /an Garderies 28 483 €/an	**Equipe Périscolaire** Agents titulaires à temps non complets et agents occasionnels à temps non complet. 70% de l'équipe est diplômée BAFA ou CAP petite enfance.

ATOUTS	**FAIBLESSES**	**PERSPECTIVES**
Locaux : 4 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires.	Locaux vétustes en moyenne.	Nombreux travaux durant les vacances scolaires.
Projet 2013 : mise en place des nouveaux rythmes scolaires, mise en place d'un double service dans 2 écoles. Activités Périscolaires proposées sur ce double service sur les moments d'attente des enfants. Mise en place du Service Minimum d'Accueil en lien avec le personnel des écoles et des ACM.	Manque de coordination et de suivi pédagogique. Animations inégales et degré d'implication variable des équipes suivant les écoles.	Structurer, nouvelle organisation en fonction de l'évolution des horaires (moins de temps de classe journalier et réduction de la pause méridienne, proposition d'ateliers et temps libre organisé sur les horaires de 15h30 à 16h30 dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial. Ecoles maternelles, prévoir des temps calmes axés sur le rythme de l'enfant (favoriser la sieste).
Equipe : agents périscolaires évoluant sur les écoles et les ACM.	Difficultés rencontrées sur la gestion des temps périscolaires : autorité, respect, équipes dévalorisées. Formation du personnel et temps de concertation insuffisant. Difficulté à dégager du temps : problématique des temps scolaires/vacances scolaires.	Dégager du temps pour les formations, ex: Fermer 3 jours fin août les ACM. Evolution des postes. Donner du sens à l'action. Valoriser le travail des agents. Donner des outils.
Administratif : gestion des emplois du temps, congés, remplacements. Régie directe.	Pas de préinscriptions pour les repas, prévisions des commandes, système de facturation en régie directe (avantage et inconvénient).	Utiliser la base de données des ACM (logiciel L et A) et prévoir un système de facturation.

Du temps pour soi

On peut définir le temps libre de l'enfant comme étant celui dont il dispose en dehors :

- du temps scolaire,
- du temps consacré aux besoins fondamentaux (nutrition, hygiène, sommeil),
- du temps pour les obligations familiales.

Les enfants ont tous du temps libre mais ils le vivent différemment ; il y a autant de temps libres que d'enfants mais chacun doit pouvoir en jouir pleinement.

Le temps libre de l'enfant c'est donc le temps durant lequel l'enfant est disponible et autorisé à…, Il est donc souhaitable que l'enfant puisse faire usage de cet espace de liberté et que ce temps soit un véritable temps choisi.

Le temps libre peut être utilisé à toutes sortes d'activités ou de non activités, en famille, entre copains, dans la rue ou dans quelque institution que ce soit.

Complémentaire de la famille et de l'école, le temps libre doit être considéré comme un espace éducatif à part entière durant lequel l'enfant doit être acteur dans son environnement et participer à la vie de la cité. Il contribue ainsi au développement de l'enfant tant dans sa dimension individuelle que sociale.

On peut donc considérer le temps libre de l'enfant comme étant porteur d'un enjeu de transformation sociale.

Les enjeux éducatifs du temps libre nécessitent de repenser, de faire évoluer les réponses apportées aujourd'hui en recherchant la diversité des situations et en tenant compte de l'évolution des enfants et de leur environnement.

Les objectifs recherchés dans la mise en œuvre d'une politique éducative du temps libre de l'enfant sont les suivants :

- Garantir aux enfants que leur temps libre soit pour eux un espace de liberté, gage de choix effectifs.
- Etre utilisé à diverses activités ou non activités en famille, avec les copains, dans l'espace public ou dans une structure (association, club….)
- Prendre en compte l'environnement naturel de l'enfant qui le met en situation de découverte et d'expérimentation
- Permettre d'être autre chose qu'un temps de suractivité ou une simple réponse à une demande de garde
- Permettre aux enfants de réaliser leurs aspirations à partir de leurs centres d'intérêt
- Permettre à chaque enfant de développer des connaissances qui lui sont propres.
- Prendre en compte le rythme et l'évolution de l'enfant dans sa construction
- Trouver un ancrage avec le territoire de vie des enfants.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'USSEL

Avec ses partenaires institutionnels et associatifs, la Ville d'Ussel met en œuvre une dynamique de développement éducatif en direction des enfants et des jeunes. Elle s'engage à piloter, coordonner et évaluer le « Projet Educatif Local » en mettant en place les dispositions suivantes :

- Les élus se chargent de l'animation du Comité d'Orientation et d'Evaluation du PEL et des groupes d'acteurs.

- Un Chef de projet fédère les énergies et assure le suivi du bon déroulement de la démarche.

- Les différents services municipaux en relation avec le public des enfants et des jeunes intègrent ce projet dans la logique politique de leur action quotidienne.

-Les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement de la démarche sont mis en œuvre dans le cadre du budget municipal.

- Tous les partenaires de la démarche sont tenus informés de son déroulement par divers moyens (publications, site internet, …)

- La Ville se donne les moyens d'évaluer régulièrement la démarche avec ses partenaires.

LES ORIENTATIONS DU PROJET EDUCATIF LOCAL 2014-2017

■ Orientation 1
Favoriser l'accès de tous aux savoirs, au sport et à la culture

- Eveiller l'enfant et le jeune à des pratiques dans une diversité de situations lui permettant d'acquérir divers «savoir-faire», d'apprendre de nouvelles techniques de création, d'expression, de respecter des règles collectives, de faire l'expérience d'un engagement personnel individuel ou collectif.
- Diversifier les pratiques afin d'élargir les expériences sportives, culturelles et artistiques.
- Permettre à l'enfant et au jeune d'exercer un véritable choix dans ses engagements sportifs, culturels et artistiques et ainsi contribuer à la construction d'une personnalité.

Il est donc nécessaire de :

- Développer la connaissance des acteurs publics quant à la réalité des pratiques sportives et culturelles des enfants et des jeunes.
- Faciliter l'orientation des enfants et des jeunes vers les associations et services sportifs et culturels.
- Accentuer l'accessibilité financière et géographique des enfants et des jeunes à l'offre existante.
- Améliorer et adapter les conditions d'accueil des enfants et des adolescents dans les associations et services sportifs et culturels.
- Diversifier l'offre et les supports d'animation éducative dans les écoles et les collèges.
- Valoriser l'engagement sportif et artistique auprès des parents.

■ Orientation 2
Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité

- Permettre à l'enfant d'élargir progressivement son territoire d'actions pour qu'il puisse se situer à d'autres échelles que celles de son quartier. --Promouvoir, par la rencontre de « l'autre », des valeurs d'ouverture, d'enrichissement mutuel, de respect de la diversité, etc.
- Faciliter et reconnaître l'engagement des enfants et des jeunes dans un espace démocratique dans lequel ils peuvent agir et s'épanouir.

Il est donc nécessaire de :

- Faciliter la mobilité des jeunes dans l'espace public.
- Encourager les manifestations organisées collectivement par plusieurs équipements de quartier.
- Encourager l'organisation de manifestations pluri disciplinaires.
- Inciter les associations à faciliter l'implication des jeunes dans les instances associatives.

■ Orientation 3
Accompagner chaque enfant et sa famille, afin de construire son parcours éducatif jusqu'à la jeunesse

- Agir sur les différentes sphères éducatives afin de les rendre plus cohérentes.
- Adapter l'offre éducative en fonction de l'âge de l'enfant et de l'adolescent.

Il est donc nécessaire de :

- Mieux articuler les projets d'école, d'établissements et d'associations de loisirs, etc. avec les projets de quartier.
- Elaborer un projet éducatif périscolaire là où il n'existe pas complètement.
- Favoriser le développement de l'éducation numérique.
- Qualifier les adultes et les professionnels référents sur les spécificités de l'enfance et de l'adolescence.
- Encourager les parents et les professionnels à échanger sur les modes éducatifs.

■ Orientation 4

Promouvoir une réflexion permanente de façon à prendre en compte les réalités juvéniles dans la définition des contenus et modes éducatifs

- Accroître l'expertise de chacun en la matière et notamment dans une approche pluridisciplinaire. Inviter à diverses expérimentations en matière éducative.
- Mieux faire correspondre l'action éducative des institutions et des adultes avec les réalités des usages, des ressources et des déficits repérés.

Il est donc nécessaire de :

- S'appuyer sur la parole des enfants et des jeunes via le Conseil Municipal des Jeunes et le Comité Consultatif de la Jeunesse.
- Reconnaître la réalité d'une expertise très diversifiée (parents/professionnels/ institutions/ associations);
- Capitaliser les ressources au niveau de la cellule d'animation du PEL.
- Adapter l'offre et innover sans pour autant concéder avec facilité aux exigences éducatives conférées aux responsables institutionnels et aux adultes.

■ Orientation 5

Porter une attention particulière aux publics fragilisés

- Limiter les effets de la ségrégation spatiale et renforcer l'attractivité des quartiers pour les familles.
- Favoriser la réussite éducative des enfants.
- Permettre aux adolescents et aux jeunes de développer et d'exercer leurs compétences sociales dans une cité plus ouverte et accueillante. Soutenir l'expression, la mobilisation et les initiatives collectives des parents dans les réponses éducatives. Faciliter l'autonomie sociale des adolescents et des jeunes par le renforcement de l'action éducative.

Il est donc nécessaire de :

- Renforcer l'action éducative sur les quartiers prioritaires
- Proposer des formes d'accompagnements individualisés des parcours éducatifs
- Favoriser l'implication et la reconnaissance des parents comme acteurs principaux de l'éducation
- Créer des passerelles entre les différents pôles d'activités et les différents quartiers de la ville.

AXES DE RÉFLEXION ET D'EXPÉRIMENTATION

■ AXE 1 : LE HANDICAP

La Ville d'Ussel souhaite développer une prise en compte globale des problématiques liées au handicap, au sein du Projet Educatif Local 2014-2017. Seront donc, sur une première étape, considérées prioritairement les actions facilitant la vie des familles et la socialisation des enfants et des adolescents.

Ces travaux feront l'objet d'une synthèse annuelle dans le cadre du comité d'évaluation du PEL.

■ AXE 2 : LES JEUNES AU COEUR DE LA CITÉ

La Ville d'Ussel souhaite voir la jeunesse s'impliquer davantage dans la vie de la Cité, c'est pourquoi au travers du Conseil Municipal des Jeunes et du Comité Consultatif de la Jeunesse il sera nécessaire de :

- Accompagner les enfants et les jeunes vers l'autonomie et la responsabilisation de leurs pratiques ;

- Les sensibiliser à la citoyenneté par des actions concrètes favorisant leurs participations actives (élections du CMJ, portage de projets, travail en transversalité avec l'Education Nationale sur le civisme etc…) ;

- Les associer pleinement à la définition de nos politiques publiques dédiées.

■ AXE 3 : LA MUTUALISATION DES SERVICES ET DES MOYENS

A l'heure où il est nécessaire pour les collectivités de trouver des pistes d'économie, à l'heure où les politiques publiques nationales visent à conforter et à renforcer les compétences des Communautés de Communes, notamment en élargissant leur territoire, il ne faut pas négliger les pistes d'une éventuelle mutualisation des Services Enfances-Jeunesse et à moyen terme un transfert de compétence.

LE COMITÉ D'ORIENTATION ET D'ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL

■ Les missions du comité d'orientation et d'évaluation du PEL

C'est le rapprochement des différentes institutions partenaires pour développer une vision commune. Il a pour missions de :

- Définir des priorités d'actions pour les groupes de territoires,
- Valider, et éventuellement d'amender les orientations prioritaires envisagées par les groupes de territoires locaux,
- Décider la création de groupes de travail thématiques et leur fixer des objectifs,
- Définir les modalités d'évaluation globales, par thématique ou par action.

■ Composition du comité d'orientation et d'évaluation du PEL

Le Comité d'Orientation et d'Evaluation du PEL est composé de :

Des élus et des techniciens de la ville.

Des associations de parents d'élèves, des représentants de l'Education Nationale, des représentants Jeunesse et Sports, des partenaires sociaux (CAF,MSA,Conseil général, etc.)...